

HIMALAYA

L'Everest fascine encore

Le 29 mai 1953, Edmund Hillary et Tenzing Norgay domptaient le mont Everest pour la première fois. Aujourd'hui, le sommet est le symbole d'un tourisme de masse...

PAGE 21

L'ACTU

SUISSE | MONDE | ÉCONOMIE

ÉNERGIE Solaire et éolien ne doivent pas prendre le pas sur les monuments et sites historiques. Les défenseurs du patrimoine envisagent un référendum.

Mobilisation pour le patrimoine



Les éoliennes (ici celles de Mont-Crosin) ne doivent pas être implantées n'importe où selon les défenseurs du patrimoine. ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER

BERNE
BERTRAND FISCHER

Le Mont-Vully, la cité romaine d'Avenches ou le Creux-du-Van sont des éléments du patrimoine qui méritent protection. Ils ne doivent pas être «sacrifiés à la légère à d'autres intérêts supposés supérieurs», comme la nouvelle politique énergétique de la Confédération. C'est le message lancé hier par quatre organisations réunies en une nouvelle Alliance Patrimoine, qui est prête à lancer un référendum

pour empêcher l'installation d'éoliennes et de panneaux solaires sur des sites protégés.

Les quatre associations partenaires comptent en tout 92 000 membres, indique Peter-Andrew Schwarz, président d'Archéologie Suisse. La stratégie énergétique du Conseil fédéral leur fait craindre un développement «coûte que coûte» des énergies renouvelables, «sans le moindre égard pour les intérêts de la protection de la nature et du patrimoine», fait valoir Cordula Kessler, qui dirige le Centre na-

tional d'information pour la conservation des biens culturels (Nike).

Garde-fou affaibli

Cette méfiance est suscitée par l'initiative parlementaire du conseiller aux Etats Joachim Eder (PLR, ZG), qui demande une révision de la loi de manière à ce que les objets protégés puissent être transformés si des intérêts publics le justifient. Aujourd'hui, cela n'est possible «que si des intérêts nationaux équivalents ou supérieurs l'exigent», rappelle le secrétaire général de Patrimoine Suisse, Adrian Schmid.

La différence? Si l'initiative était adoptée, les expertises élaborées par la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) perdraient une grande partie de leur portée, selon Adrian Schmid. «Jusqu'à maintenant, les installations solaires font l'objet de permis de construire. Il est question d'abolir cette obligation», précise Nicole Bauer-

meister, directrice de la Société d'histoire de l'art en Suisse.

Joachim Eder se défend de vouloir porter atteinte à la protection du patrimoine. «Ce doit être l'affaire des cantons, et non de la CFNP. Il n'est plus acceptable qu'une commission non légitimée par le peuple continue à avoir un tel poids», argumente le sénateur zouglois. Les commissions des deux Chambres ont déjà donné suite à son initiative. Si celle-ci est acceptée par le plénum, Alliance Patrimoine prévoit d'en référer au peuple.

Adrian Schmid est persuadé qu'un référendum «rencontrerait une large approbation auprès des votants». Il en veut pour preuve l'acceptation très large de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), en mars, et celle de l'initiative Weber sur les résidences secondaires en 2012. Sur le fond, Alliance Patrimoine soutient le tournant énergétique, précise-t-il. Pour autant, il n'est pas question de «couvrir de

capteurs solaires les toits des bâtiments protégés».

«Attitudes dogmatiques»

«Notre but n'est pas d'installer des panneaux sur le château de Chillon», lui oppose le président de Swissolar, Roger Nordmann, interrogé au terme d'un colloque organisé hier à Lucerne par l'association des professionnels de l'énergie solaire. A l'horizon 2035, Swissolar se fixe pour objectif que 10% de la chaleur utilisée en Suisse provienne de l'énergie solaire (seulement 6% dans le cadre de la stratégie 2050 défendue par Doris Leuthard).

En commission, Roger Nordmann a voté contre l'initiative Eder, «une astuce qui, en affaiblissant l'organe de surveillance, permet de violer allègrement la loi». Mais le conseiller national vaudois se méfie tout autant d'une défense forcée du patrimoine. «On a parfois affaire à des attitudes très dogmatiques de la part des autorités de protection.»

SANCTUAIRES À PRÉSERVER

Selon Alliance Patrimoine, il existe en Suisse 1,5 million de bâtiments où l'on pourrait installer des panneaux solaires sans nuire au patrimoine. «Pourquoi n'y en a-t-il pas sur le nouveau stade de football de Lucerne?», s'interroge Adrian Schmid. S'agissant des éoliennes, Nicole Bauermeister n'en veut pas «sur chaque repli de terrain». La Neuchâteloise dénonce les cas de projets menés au Creux-du-Van ou, en France, au Mont-Saint-Michel, «qui sont tous deux des sites classés». Même les chutes du Rhin n'échappent pas à l'appétit des promoteurs. En 1817, il était question d'éliminer l'obstacle pour rendre le fleuve navigable. Il y a peu, raconte Adrian Schmid, il s'agissait de construire une nouvelle centrale hydroélectrique diminuant le volume d'eau passant par les chutes. «Ce projet a déclenché un large mouvement d'indignation.»

«Jusqu'à maintenant, les installations solaires font l'objet de permis de construire. Il est question d'abolir cette obligation.»

NICOLE BAUERMEISTER DIRECTRICE SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE L'ART EN SUISSE

LE PATRIMOINE
EN IMAGES

Creux-du-Van Ce site classé ne devrait pas recevoir d'éoliennes, selon les défenseurs du patrimoine. ARCHIVES GUILLAUME PERRET



Chutes du Rhin En 1817, il était question d'éliminer l'obstacle pour rendre le fleuve navigable... KEYSTONE



Château de Chillon «Notre but n'est pas d'y installer des panneaux solaires», se défend Roger Nordmann, président de Swissolar. KEYSTONE